

FORMES DE PERCEPTION DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Rente

Capital : je souhaite retirer une partie de mes prestations de retraite sous forme de capital. Un retrait est possible jusqu'à 25% au maximum de ma prestation de libre passage.

☞ Veuillez nous faire parvenir le formulaire « Demande de versement en capital » au moins un mois avant le départ à la retraite.

Compte de préfinancement : je dispose d'un compte de préfinancement et je souhaite :

Augmenter ma rente de retraite

Un versement sous forme de capital

☞ Veuillez nous faire parvenir le formulaire « Demande de versement en capital » avant le départ à la retraite.

Rente-pont : je souhaite disposer d'une rente-pont. Cette prestation est financée par une retenue viagère sur la rente de retraite versée.

Montant de la rente-pont souhaité :

Maximum Montant mensuel de CHF :

Date souhaitée début du versement :

Date souhaitée de la fin du versement :

☞ Le versement d'une rente-pont est effectué au plus tard jusqu'au début du droit à la rente AVS.

COORDONNÉES DE PAIEMENT

BANQUE

ADRESSE

N° IBAN

SI BANQUE HORS SUISSE, SWIFT

INFORMATION FISCALE

Je prends note que toute prestation (sous forme de capital ou de rente) sera déclarée aux autorités fiscales et sera imposée. Pour les personnes domiciliées à l'étranger, en l'absence d'une convention de double imposition entre le pays de domicile et la Suisse, l'impôt à la source sera prélevé.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À ANNEXER À LA DEMANDE

- ☞ Relevé d'identité bancaire
- ☞ Photocopie de votre pièce d'identité, permis d'établissement ou passeport
- ☞ En cas de mariage ou partenariat enregistré: photocopie de la pièce d'identité, permis d'établissement ou passeport de votre conjoint·e ou partenaire
- ☞ Formulaire « Demande de versement en capital » si vous optez pour un capital de retraite ou le versement du solde du compte de préfinancement
- ☞ Si vous avez des enfants :
 - Copie du certificat de famille
 - Attestation d'études ou d'apprentissage pour les enfants âgés entre 18 ans et 25 ans

LIEU/DATE

SIGNATURE DE L'ASSURÉ·E